

Schéma des solidarités 2019-2024

Schéma des solidarités

2019-2024

Préambule

Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. Ce rôle a été réaffirmé dans les récentes lois relatives à la décentralisation.

La construction d'un schéma des solidarités est à ce titre inscrite dans les grandes orientations 2015-2021 du Conseil Départemental. Il se situe dans la continuité du Livre Blanc Seine-et-Marne 2030 et vise à fédérer les projets engagés depuis 2015 dans le champ des solidarités.

Ce schéma définira les orientations politiques et stratégiques du Département en matière de solidarités pour 5 ans. Si le Département s'était doté jusqu'ici de schémas sectoriels, le périmètre de ce nouveau document d'orientation couvre pour la première fois l'ensemble des politiques de solidarité.

Ce projet est ambitieux et innovant à double titre :

D'une part, le Département veut porter, donner et apporter une vision unifiée et cohérente de l'action sociale départementale.

- L'existence d'un schéma unique est le gage d'une action départementale tournée vers le même objectif : œuvrer, par les différents dispositifs d'action sociale, à protéger, accompagner et à rendre autonomes les Seine-et-marnais les plus fragiles.
- Pour ce faire, il ne s'agit pas simplement de décrire des objectifs et des projets à mettre en œuvre mais plutôt, de définir une philosophie pour guider l'ensemble des services départementaux et des partenaires dans leurs actions. C'est pour cette raison qu'il a été conçu sous la forme d'orientations qui s'appliquent à l'ensemble des politiques sociales.

D'autre part, le Département ambitionne de réaliser concrètement le chef de filât du Département en matière de solidarités, tout en associant l'ensemble de nos partenaires.

- Le schéma des solidarités associera les partenaires et ce à tous les niveaux : départemental mais également sur l'ensemble du territoire de la Seine-et-Marne car c'est conjointement que les ambitions d'une politique se concrétisent
- Le schéma devra être un outil vivant, tout au long de sa durée. Il sera, comme son élaboration, l'occasion de travailler et de s'adapter aux réalités qui dans les cinq prochaines années ne manqueront pas d'évoluer.

Sommaire

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préambule | 3 |
| Cadre de construction du schéma..... | 5 |
| Les 10 principes du schéma..... | 7 |
| Orientations..... | 8 |
| 1- Observer/Analyser/Piloter | 8 |
| Orientation 1.1 : Observation des besoins..... | 9 |
| Orientation 1.2 : Gouvernance des politiques de solidarités..... | 9 |
| 2- Accueillir – Informer | 10 |
| Orientation 2.1 : Identification des acteurs, des points d'accueil et des dispositifs d'accompagnement..... | 11 |
| Orientation 2.2 : Information et communication auprès des usagers..... | 11 |
| Orientation 2.3 : Accueil des publics | 12 |
| 3- Prévenir – Accompagner - Protéger | 13 |
| Orientation 3.1 : Accompagnement individuel et coordination de parcours | 14 |
| Orientation 3.2 : Accompagnement collectif | 14 |
| Orientation 3.3 : Développement de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes accompagnées..... | 15 |
| Orientation 3.4 Adaptation de l'offre médico-sociale et des dispositifs de solidarité | 15 |
| Orientation 3.5 : Prévention le plus en amont possible..... | 15 |
| Orientation 3.6 : Protection des personnes vulnérables | 16 |
| Cadre général de mise en œuvre | 17 |
| La matrice du Schéma des solidarités | 17 |
| Les instances de pilotage..... | 17 |
| L'évaluation du Schéma des solidarités | 18 |

Cadre de construction du schéma

Les solidarités représentent une compétence majeure du Conseil départemental qui s'exerce au profit des Seine-et-marnais, rendus les plus fragiles, soit par les hasards de la vie, soit par le déterminisme de l'âge.

Depuis 2015, le Département de Seine-et-Marne a engagé de nombreux chantiers visant à réviser et revisiter l'exercice de ses compétences en matière de solidarités. Pour mémoire, cela porte notamment sur :

- Une politique du juste droit en matière de revenu de solidarité active et accompagnement vers l'emploi de ses bénéficiaires,
 - La modernisation de l'aide sociale à l'enfance,
 - L'activation d'un rôle moteur dans le champ du handicap,
 - La création d'un accueil de proximité par des pôles d'autonomie territoriaux,
 - La structuration d'une politique autour des mineurs non accompagnés en vue d'un juste accueil
 - L'évaluation de sa politique en matière de protection maternelle et infantile,
 - La mise en œuvre des évolutions introduites par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
- L'engagement dans la démarche Réponse accompagnée pour tous.

La décision de regrouper l'ensemble des actions dans un schéma unique a été prise dans l'optique de :

- Donner de la lisibilité sur les priorités d'actions et orientations politiques portées par le Département, chef de file en matière de solidarité,
- Travailler conjointement avec l'ensemble des parties prenantes en vue de les associer étroitement aux enjeux des populations et des territoires,
- Proposer un cadre cohérent et global qui permet de coordonner les différents volets des politiques de solidarité au service des Seine-et-marnais,
- Actualiser les objectifs poursuivis au regard des dernières évolutions législatives structurantes et renouveler différents documents d'orientation qui sont arrivés à échéance,
- Favoriser l'autonomie et rendre le citoyen acteur de sa propre vie,
- Décliner à tous les niveaux (stratégique, intermédiaire et opérationnel) de manière cohérente et convergente les orientations des politiques de solidarité.

Les grandes étapes de la démarche

Le schéma des solidarités est le fruit d'un travail de concertation mené sur une durée de 9 mois, lancé officiellement le 25 septembre 2018.

Son élaboration a réuni autour d'un comité de pilotage présidé par le Vice-Président en charge des solidarités, 44 partenaires représentés par leurs dirigeants, mais aussi leurs professionnels, ainsi que des usagers.

Les sujets majeurs abordés dans ces concertations sont les suivants :

- Accès à la culture
- Accès aux soins
- Accompagnement des jeunes
- Accompagnement des personnes : projets individualisés
- Accompagnements des personnes : actions collectives
- Accueil social des publics
- Adaptation de l'offre médico-sociale, sociale et médicale
- Coordination des parcours & coordination des acteurs
- Equité de traitement sur le territoire
- Gouvernance des politiques de solidarité
- Identification des acteurs et des dispositifs
- Inclusion numérique
- Information et communication à destination des publics
- Maillage territorial et mobilité
- Observation des besoins des territoires
- Participation des usagers
- Protection de l'enfance
- Protection des personnes vulnérables
- Repérage et prévention
- Soutien aux aidants

Toutes ces thématiques révèlent la volonté de croiser les dimensions propres aux choix politiques et stratégiques, aux responsabilités partenariales, aux rôles des professionnels et des usagers, sur l'ensemble de ces sujets transverses à toutes les politiques de solidarité.

Le 28 mars 2019, une journée de restitution aux partenaires, a réuni au total près de 200 personnes qui ont participé à la construction de ce document.

Les contributions réunies tout au long de ce processus, constituent un des référentiels de ce document. Elles demeureront accessibles et formeront la base des prochains échanges dont tous les acteurs ont convenu de la nécessité pour concrétiser ce schéma.

De même, les données chiffrées issues des différents acteurs forment une toile de fond de l'observation territoriale. L'ensemble des partenaires a convenu de leur perfectibilité. C'est un des éléments forts des perspectives qui s'ouvrent en termes de croisement des points de vue et de construction à venir de solutions appropriées.

Les 10 principes du schéma

Pour engager ce schéma des solidarités 2019-2024, le Département a retenu, tout au long de ce processus et pour les prochaines années, dix principes fondamentaux

Le schéma des solidarités obéit d'abord à **2 grands objectifs** des politiques de solidarités :

1. L'**autonomie du citoyen**, acteur de son propre parcours.
2. La **co-responsabilité** autour de l'action du Département, de ses partenaires, mais aussi des usagers,

Le schéma des solidarités répond également à **3 enjeux** en lien avec l'application des objectifs sur le territoire seine-et-marnais.:

3. Rendre efficace la **proximité**
4. Garantir l'**équilibre** sur le territoire
5. Assurer l'**égal accès** des seine-et-marnais aux services

La mise en œuvre de ces objectifs est assurée par le respect, dans l'ensemble des actions prévues par le schéma des solidarités, de **5 principes structurants** :

6. La **sécurité**,
 - C'est vouloir garantir des processus fiables
7. L'**adaptabilité**,
 - C'est escompter conjointement des parties prenantes qu'elles sachent faire évoluer leurs offres et projets, leurs pratiques et leurs postures, leurs compétences et leur présence,
8. L'**efficacité**,
 - C'est attendre des moyens déployés qu'ils atteignent leurs buts
9. La **cohérence**,
 - C'est faire en sorte que les actions récurrentes autant que les projets visent à satisfaire la stratégie retenue
10. La **simplicité** et la **compréhensibilité** pour le citoyen,
 - C'est s'assurer que les seine-et-marnais puissent faire appel au meilleur service de la manière la plus aisée

Ces principes visent à souligner l'enjeu majeur de la dimension mais aussi de la diversité des territoires et des populations qui vivent en Seine-et-Marne, département qui représente la moitié de la surface de l'Île de France et qui aujourd'hui est devenu un territoire de nouveau peuplement.

Ces principes structurants sont majeurs, car ils posent aussi la base de la réponse adaptée pour tous, enjeu principal de services publics de solidarité pour des publics rendus acteurs, et qui veulent le redevenir.

Ces principes seront enfin utilisés dans le processus d'élaboration des actions, de leur mise en œuvre et dans leur évaluation.

Orientations

1- Observer/Analyser/Piloter

Un département alerte et vigilant pour piloter les politiques publiques dont il est chef de file

Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale.

- En lien étroit avec ses partenaires, il doit être en capacité de mesurer et d'analyser les besoins sociaux et médico-sociaux et le contexte local pour proposer et porter des mesures pertinentes au regard des enjeux identifiés pour les seine-et-marnais.
- Il doit également fédérer sur son territoire les différentes forces, les acteurs et les institutions présentes et actives auprès des seine-et-marnais pour agir dans un cadre cohérent, en limitant les actions concurrentes et en identifiant collectivement des leviers d'action pour répondre aux besoins en respectant le principe de subsidiarité des interventions.
- Enfin, il doit évaluer les actions qu'il porte et qu'il soutient et s'interroger constamment sur l'efficacité des politiques menées auprès des publics qui en sont destinataires.

Les objectifs transversaux :

CONNAITRE LES BESOINS : Appréhender plus finement les situations des personnes les plus fragiles auxquelles le Département et ses partenaires répondent, doit permettre d'adapter les modalités d'actions, de prioriser et d'affecter des moyens en conséquence.

REPENDRE AUX BESOINS : Définir des projets et des actions répondant aux besoins identifiés et retenus comme prioritaires, de manière harmonisée sur le territoire en tenant compte de la parole des usagers eux-mêmes dans les champs de compétences confiés au Département.

PILOTER : impulser une stratégie d'action, la mettre en œuvre dans un cadre cohérent, clair et lisible en identifiant en amont et en associant l'ensemble des parties prenantes et enfin articuler le pilotage départemental global avec le pilotage local.

METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL CONTINU : analyser les pratiques, suivre la mise en œuvre des projets et des actions, évaluer les effets des politiques publiques, les corriger ou les adapter au regard de cette évaluation et réaliser des analyses prospectives pour anticiper les évolutions à mettre en œuvre.

Les leviers d'action identifiés :

- Les systèmes d'information : leur niveau de performance et de fiabilité conditionne la précision des diagnostics, des analyses et des évaluations. Leur interopérabilité devrait grandement améliorer la cohérence et la convergence des analyses.
- La prise en compte de l'expertise d'usage : en s'appuyant sur la parole, les avis, et les compétences des seine-et-marnais usagers ou utilisateurs de nos services et de nos dispositifs, mais aussi des professionnels quelque soit leur statut, il est possible de disposer

d'analyses plus globales et plus transversales sur les politiques menées localement, leurs conditions de mise en œuvre et leur pertinence.

- La prise en compte des avis et expertises des partenaires du Département pour affiner les analyses et disposer d'un regard extérieur complémentaire.
- L'existence et l'animation d'instances de pilotage pluri-partenarial associant au bon moment et au bon niveau les acteurs d'une politique publique et la clarification des niveaux de responsabilité.
- La contractualisation qui permet d'inscrire la déclinaison des orientations politiques définies comme programme de travail du Département, de ses partenaires ou de ses opérateurs, sous la forme de conventions ou de protocoles, signés, déclinés et évalués.

Orientation 1.1 : Observation des besoins

Objectifs :

- Disposer de données fiables, objectivées et analysées sur le contexte, la mise en œuvre des accompagnements sociaux et le cadre d'action des services et opérateurs des politiques de solidarité
- Assurer un partage de ces éléments entre les acteurs concernés et assurer une diffusion/un accès facilité à ces informations

- **Action 1.1.1 : Renforcer les capacités d'observation des territoires et de la situation sociale des populations, et développer une capacité d'analyse des besoins sociaux partagée entre les partenaires**
- **Action 1.1.2 : Mettre en place l'observatoire départemental, notamment dans sa partie relative aux solidarités et conforter la fiabilité des données que chaque partenaire met à disposition, en assurant leur partage réglementé**
- **Action 1.1.3 : Elaborer une vision partagée de l'offre sociale, médicale et médico-sociale et des stratégies d'adaptation éventuelles**

Orientation 1.2 : Gouvernance des politiques de solidarités

Objectifs :

- Animer le chef de filât confié au Département
- Assurer un échange, un pilotage et une construction de stratégies partenariales dans le domaine des solidarités en associant les bons acteurs au bon niveau
- Organiser la déclinaison opérationnelle de ces stratégies, en assurant des liens directs entre professionnels
- Assurer la diffusion de l'information sur ces échanges et les productions réalisées auprès des acteurs concernés

- **Action 1.2.1 : Revisiter la gouvernance des politiques de solidarités autour du chef de filât départemental (modalités internes ou externes, communication)**
- **Action 1.2.2 : S'assurer d'un pilotage rapproché et partagé notamment dans le champ de la protection de l'enfance**

2- Accueillir – Informer

Un département présent au plus près des seine-et-marnais pour faciliter l'accès aux droits

L'accueil et l'information des publics constituent le point d'entrée ou une étape nouvelle dans les parcours de vie des personnes ayant recours à un dispositif de solidarité. Il s'agit d'une étape clé, premier sas d'accès au droit, et donc fondamentale pour réussir le retour à l'autonomie.

- Les politiques sociales et médico-sociales départementales autant que des autres acteurs se traduisent par une multitude de dispositifs, de points d'accueil et d'informations qui ne sont pas toujours connus, lisibles ou accessibles pour les seine-et-marnais ou les professionnels qui les accompagnent.
- Cette complexité engendre des situations d'isolement, de non-recours au droit ou impliquent pour les seine-et-marnais des démarches parfois longues voire décourageantes ou qu'ils sont en difficultés de mener seuls.
- L'accès aux aides et dispositifs de solidarité ne repose pas uniquement sur les services départementaux et, réciproquement, ceux-ci doivent être le relais des actions et dispositifs portés par d'autres (services de l'Etat, caisses d'assurance maladie, retraite ou invalidité, caisse d'allocations familiales, service public de l'emploi, communes et centres communaux d'action sociale, associations, hôpitaux, réseaux de santé...). Cela implique un travail en réseau reposant sur une bonne coordination entre acteurs.
- Par ailleurs, il peut exister sur le territoire des dispositifs concurrents ou redondants alors même qu'il peut également exister des manques ou des insuffisances dans les modalités d'accueil et d'informations des publics.
- Le Service social départemental polyvalent, ouvert à tous les seine-et-marnais présentant des difficultés sociales, doit assurer un accueil des publics qui s'adresse à lui tout en respectant un principe de subsidiarité des interventions.

Les objectifs transversaux :

ACCESSIBILITE : assurer l'accès des seine-et-marnais aux dispositifs et aides répondant à leur besoin en améliorant l'accessibilité des points et des outils d'accueil et d'information des publics

INTEGRATION : organiser, au-delà de la coordination entre acteurs, la co-construction des moyens d'action, des outils et partager des actions et la responsabilité de leur conduite

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION : permettre un accès facilité aux droits et aux dispositifs, réviser les procédures, faire évoluer les outils, notamment informatiques, accompagner les professionnels à la transition numérique,

HARMONISATION ET EQUITE DE TRAITEMENT : garantir aux seine-et-marnais un même niveau de qualité de service sur l'ensemble du territoire.

Les leviers identifiés :

- Les télé-services, la gestion de la relation aux usagers, les systèmes informatisés de partage d'information qui permettent de démultiplier les points d'accès à l'information et aux services.
- Le maillage territorial qui permet de développer des mesures de coopération permettant aux seine-et-marnais de disposer d'une première information à proximité de leur domicile
- Les outils de communication grand public ou professionnels associés à des stratégies de diffusion réfléchie avec les partenaires : modernisés, plus accessibles et diversifiés, ils peuvent permettre de toucher les personnes visées de manière plus ciblée ou par des canaux nouveaux.
- Les chartes/normes relatives à l'accueil du public permettant de réaliser un diagnostic et d'identifier des priorités d'action en la matière

Orientation 2.1 : Identification des acteurs, des points d'accueil et des dispositifs d'accompagnement

Objectifs :

- Permettre aux seine-et-marnais d'accéder au bon moment au bon acteur
- Favoriser pour les professionnels et les bénévoles associatifs l'interconnaissance des acteurs et la bonne identification des personnes susceptibles de contribuer à un accompagnement social dans une situation donnée

- **Action 2.1.1 : Identifier la cartographie des services et l'adapter aux enjeux sociaux de la population**
- **Action 2.1.2 : Mettre en place un répertoire actif des ressources sociales du territoire et de connexion prioritaire inter-partenaires**
- **Action 2.1.3 : Accompagner les professionnels dans la transition numérique et les nouvelles formes d'accueil et d'information, de rencontre et de travail**

Orientation 2.2 : Information et communication auprès des usagers

Objectifs :

- Permettre aux seine-et-marnais d'accéder le plus facilement possible à leurs droits et aux dispositifs qui leur sont destinés
- Valoriser les actions portées par le Département, chef de file auprès des populations qui ne sont pas les bénéficiaires directs, mais qui peuvent orienter, ou devenir des aidants

- **Action 2.2.1 : Associer les usagers à la construction des outils d'information et de communication**
- **Action 2.2.2 : Travailler sur le contenu du site départemental et le référencement des services départementaux sur internet, et adapter l'accueil téléphonique**
- **Action 2.2.3 : Adapter les outils de communication (numérique, réseaux sociaux, ...) aux enjeux des publics connectés, non connectés, en situation de handicap, vieillissants**
- **Action 2.2.4 : Construire une stratégie collective de lutte contre la fracture numérique destinée aux publics et aux professionnels**

Orientation 2.3 : Accueil des publics

Objectifs :

- Accueillir les seine-et-marnais ayant une problématique sociale sur l'ensemble du territoire
- Garantir un accueil de qualité dans le respect des compétences de chacun

- **Action 2.3.1 : Repenser l'offre de service de la porte d'entrée que sont les maisons départementales des solidarités et notamment de leur service social, pour créer des passerelles avec les autres parties prenantes**
- **Action 2.3.2 : Poursuivre la politique départementale de renforcement de l'accueil de proximité à l'instar des personnes en perte d'autonomie (Pôles d'autonomie territoriaux (PAT), ...) dans une perspective de maillage territorial**

3- Prévenir – Accompagner - Protéger

Un département agile et innovant pour accompagner les parcours de vie

Les Seine-et-marnais ont des besoins sociaux variés tant par leur contenu que par leur intensité. Ils sont tout autant concernés par les politiques de la famille, de la maternité et de la parentalité, de l'enfance, la jeunesse, ou du grand âge, que ce soit, pour la santé, l'insertion par l'activité économique, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la protection des personnes vulnérables, majeures ou mineures, l'autonomie ou le maintien à domicile.

Pour répondre à ces besoins, le Département porte, développe et finance un panel de mesures de prévention et d'accompagnement notamment en tant qu'autorité de régulation de l'offre médico-sociale.

- La prévention vise à éviter des risques particuliers auxquels peuvent être confrontés les seine-et-marnais dans l'ensemble du champ des solidarités. Une politique de prévention efficace apporte des solutions pour maintenir ou développer des capacités d'action ou des conditions de vie sécurisantes.
- Des projets individualisés doivent être construits et formalisés avec les personnes concernées afin de définir des modalités d'action répondant aux besoins spécifiques de ces personnes (projet pour l'enfant, projet personnalisé de scolarisation, plan personnalisé de compensation, contrat de revenu de solidarité active...etc.). Ces projets doivent être suivis, évalués, révisés et coordonnés. Ils doivent être analysés pour identifier des pistes d'évolution de l'offre de prévention et d'accompagnement.
- L'offre doit évoluer de manière permanente et se diversifier pour répondre au mieux aux besoins des personnes et faciliter leur entrée autant que leur sortie du dispositif et pour ceux qui ne peuvent avoir de perspectives de sortie, leur maintien dans les meilleures conditions. Elle doit notamment répondre aux enjeux actuels de désinstitutionnalisation et offrir des réponses adaptées en termes de solutions d'accompagnement en milieu dit « ouvert », modulaire si besoin, offrant des conditions de vie les plus proches de celles des personnes n'ayant pas de besoins spécifiques de protection ou d'accompagnement.

Objectifs transversaux

DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE D'AGIR : les projets doivent être construits avec les personnes, s'appuyer sur leurs potentialités et leurs compétences et les actions proposées doivent leur permettre de renforcer leur capacité d'agir et leur autonomie. C'est la finalité du travail social qu'il convient de réaffirmer et de pratiquer.

PERSONNALISATION : l'évaluation des besoins des personnes doit être globale et multidimensionnelle et les réponses proposées doivent être individualisées autant que cela est possible en attendant du bénéficiaire qu'il en soit autant le demandeur que l'acteur.

ADAPTATION ET INNOVATION : les solutions doivent être souples et s'adapter dans leur forme autant que dans leur contenu, pour répondre au mieux aux attentes formulées des personnes, et innovantes pour envisager des solutions nouvelles, répondant aux enjeux et contraintes actuelles.

DES PARCOURS SANS RUPTURE : pour les situations les plus complexes faisant intervenir des acteurs multiples, la responsabilité de la coordination des interventions ne doit pas reposer sur la personne ou ses proches, mais sur une équipe résolument interdisciplinaire.

Leviers identifiés :

- **La recherche et le développement de nouvelles pratiques**: proposer, faire valider et mener de nouvelles pratiques, partager et échanger sur les expériences réussies, pour identifier celles dont la qualité répond aux exigences d'un travail social revisité,
- **L'épanouissement des compétences** : systématiser les dispositifs et des temps d'analyses des pratiques professionnelles, accompagner par la formation et par des outils les évolutions de pratiques sont autant de leviers qui concourent à une meilleure qualité des accompagnements.
- **Le travail en réseau** : l'inscription dans des réseaux professionnels, internes ou partenariaux, permet de favoriser l'échange et la diffusion de bonnes pratiques, de mieux appréhender le contexte local et les ressources existantes et de les mener de manière plus efficiente.

Orientation 3.1 : Accompagnement individuel et coordination de parcours

Objectifs :

- Sécuriser les parcours des personnes accompagnées
- Construire et mettre en œuvre des projets d'accompagnement personnalisés et adaptés aux besoins des personnes

- **Action.3.1.1 : Formaliser les accompagnements individuels des publics pour normer leur forme et fond et engager plus facilement la cohérence entre professionnels et aidants, pour un service le plus égal possible sur le territoire**
- **Action 3.1.2 : Créer des outils de référencement des parcours (au sein des maisons départementales des solidarités et avec les partenaires) qui permettent l'échange entre professionnels dans l'accompagnement des publics**

Orientation 3.2 : Accompagnement collectif

Objectifs :

- Proposer et développer un mode d'intervention auprès des publics complémentaire aux modalités d'accompagnement individuel
- Harmoniser les pratiques et les offres existantes en matière d'accompagnement collectif

- **Action 3.2.1 : Structurer l'offre et les pratiques en matière d'accompagnement collectif dans tous les champs (santé, culture, sports, éducation, etc.)**
- **Action 3.2.2 : Harmoniser les pratiques en matière d'actions collectives en les intégrant à une logique d'ensemble**

Orientation 3.3 : Développement de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes accompagnées

Objectifs :

- Renforcer l'autonomie des personnes accompagnées en leur permettant d'être acteur de leur parcours
- Utiliser les compétences acquises par les personnes accompagnées pour accompagner d'autres personnes dans des situations similaires : pair-aidance
- Ouvrir les instances existantes à de nouveaux acteurs possédant un regard différent sur les dispositifs

- **Action 3.3.1 : Transformer l'accompagnement pour que les publics, à la fois bénéficiaire, usager, demandeur, client deviennent acteurs de leurs parcours**
- **Action 3.3.2 : Développer la participation des usagers aux instances (élaboration, décision, évaluation)**
- **Action 3.3.3 : Développer le soutien aux aidants (faire en sorte que les aidants puissent agir et s'aider entre eux)**

Orientation 3.4 Adaptation de l'offre médico-sociale et des dispositifs de solidarité

Objectifs :

- Créer, disposer d'une palette de solutions accessibles aux parties prenantes et adaptées aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des enfants confiés à l'ASE
- Favoriser l'accès des personnes à des solutions adaptées à leurs attentes et besoins, quel que soit l'accompagnement envisagé
- Penser une offre répondant à une logique de parcours, souple et coopérante

- **Action 3.4.1 : Elargir la palette de solutions en recherchant les pratiques réussies de travail social en établissement et en milieu ouvert**
- **Action 3.4.2 : Réfléchir à une offre souple, adaptable et sobre de modalités de prise en charge, qui soit également partagée**

Orientation 3.5 : Prévention le plus en amont possible

Objectifs :

- Favoriser le repérage des difficultés et des situations de fragilité le plus tôt possible
- Mettre en place ou proposer des accompagnements adaptés pour répondre aux besoins identifiés
- Intégrer la dimension préventive dans toutes les politiques mises en œuvre par le Département
- Coordonner les différentes interventions mises en œuvre par nos partenaires par une coopération volontariste des parties prenantes
- Faire connaître le dispositif et les actions financées auprès des seniors notamment ceux qui ne sont pas encore ou peu concernés par la perte d'autonomie

- **Action 3.5.1 : Promouvoir la prévention comme axe des politiques départementales**
- **Action 3.5.2 : Développer une stratégie conjointe avec nos partenaires d'une prévention la plus en amont possible**

Orientation 3.6 : Protection des personnes vulnérables

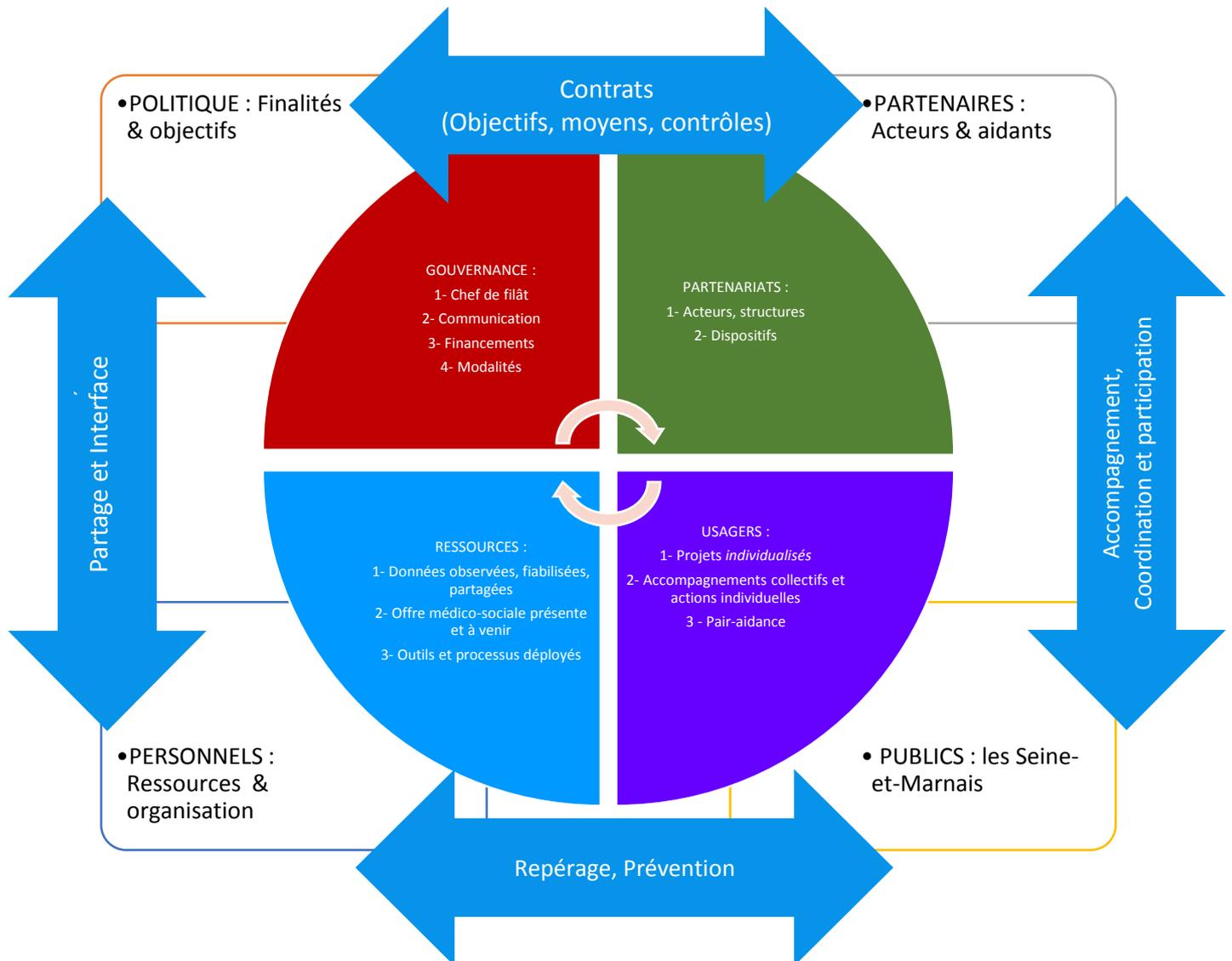
Objectifs :

- Articuler les différentes mesures et accompagnements au bénéfice des personnes accompagnées
- Mettre en œuvre des outils d'analyse partagés entre les partenaires susceptibles d'être confrontés au repérage de situations de vulnérabilité

- **Action 3.6.1 : Clarifier le rôle et les missions de chaque accompagnement pour éviter les ruptures de parcours**
- **Action 3.6.2 : Mettre en œuvre des instances et outils de repérage commun**

Cadre général de mise en œuvre

La matrice du Schéma des solidarités

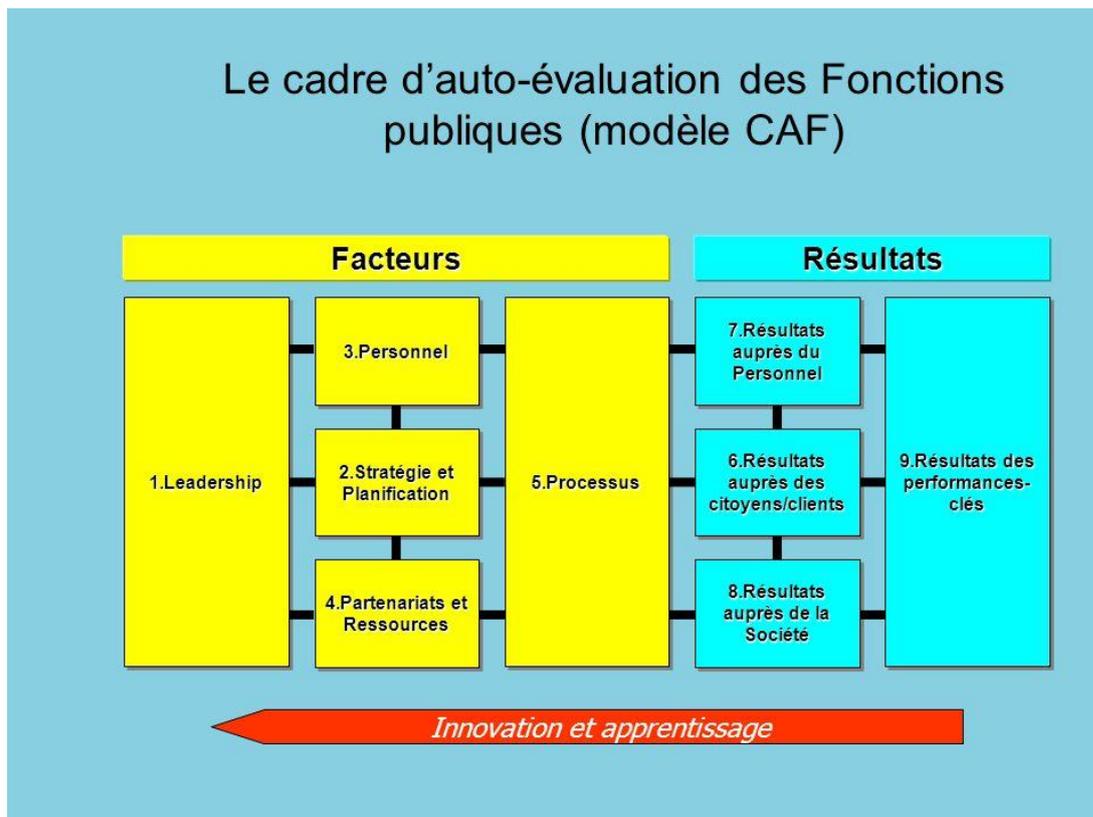


Les instances de pilotage

- Les **instances de pilotage** du schéma des solidarités seront définies sur la base d'une cartographie des instances participant à sa mise en œuvre.
- Elles devront intégrer, outre le pilotage par les élus départementaux :
 - Les conditions d'implication des partenaires
 - La forme et la fréquence de l'instance retenue
 - L'animation et les outils de suivi

L'évaluation du Schéma des solidarités

Le cadre retenu pour l'évaluation du Schéma des solidarités est le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF), dispositif de management de la qualité des services publics. Il s'agit d'une méthode d'auto-évaluation basée sur l'idée que les résultats en matière de performance organisationnelle, auprès des citoyens/clients, du personnel et de la société peuvent atteindre l'excellence grâce à la capacité de l'encadrement à donner une impulsion en matière de stratégie et de planification, de ressources humaines, de partenariats et ressources, et de processus. Le CAF évalue l'organisation sous différents angles, adoptant ainsi une approche globale dans l'analyse des performances de l'organisation.



**Département
de Seine-et-Marne**
Hôtel du Département
77010 Melun cedex
01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr



Conception - impression - Département de Seine-et-Marne - Juin 2019 -